



**Oscar Centre Immobilier / Barème des Honoraires de LOCATION et de GESTION au 14 octobre 2019** (locaux à usage d'habitation soumis à la loi du 6 Juillet 1989)

<b>Honoraires de gestion</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Honoraires de gestion courante (calculés sur les encaissements )	<b>7,00%</b>	<b>8,40%</b>
Assurance loyers impayés, protection juridique et dégradations calculée sur les sommes quittancées (charge bailleur) et gestion administrative		<b>2,80%</b>
<b>Honoraires de location</b>		
Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail : Un mois de loyer appliqué au preneur et au bailleur, plafonné selon zone géographique par m <sup>2</sup> de la surface habitable du logement loué		
Zone tendue	<b>8,33 €/M<sup>2</sup></b>	<b>10,00 €/M<sup>2</sup></b>
Zone non tendue	<b>6,67 €/M<sup>2</sup></b>	<b>8,00 €/M<sup>2</sup></b>
Frais d'établissement d'un état des lieux : Montant appliqué au preneur et au bailleur par m <sup>2</sup> de la surface habitable du logement loué	<b>2,50 €/M<sup>2</sup></b>	<b>3,00 €/M<sup>2</sup></b>
Frais d'avenant au bail de location	<b>125 €</b>	<b>150 €</b>
Honoraires d'entremise - négociation - location : Montant à la charge exclusive du bailleur	<b>41,60 €</b>	<b>50,00 €</b>
Honoraires pour délivrance du congé pour vente, pour motif légitime et sérieux ou pour reprise : montant à la charge exclusive du bailleur (hors frais d'huissier)	<b>125,00 €</b>	<b>150,00 €</b>
<b>Actes techniques et suivi des travaux</b>		
Honoraires sur Travaux/Intervention calculés sur le montant des travaux TTC (Propriétaire)		
jusqu'à 400 € HT	<b>Inclus</b>	<b>Inclus</b>
supérieur à 400€ HT	<b>6,00%</b>	<b>7,20%</b>
<b>Honoraires annexes</b>		
Gestion administrative des diagnostics obligatoires	<b>16,60 €</b>	<b>20,00 €</b>
Etablissement Diagnostic ERP	<b>25,00 €</b>	<b>30,00 €</b>
Aide à la Déclaration Revenus Fonciers (Propriétaire)	<b>83,33 €</b>	<b>100,00 €</b>
Frais de clôture de compte, transmission dossier locataire, solde de tout compte	<b>65,00 €</b>	<b>78,00 €</b>
Vacations (taux horaire) : suivi sinistre, procédures, représentation aux AG, aux expertises, aux commissions de conciliation, gestion du personnel de l'immeuble, constitution de dossiers, ... Liste non exhaustive.	<b>40,00 €</b>	<b>48,00 €</b>



**Oscar Centre Immobilier / Barème des Honoraires de Transaction  
au 14 octobre 2019**

Prix de vente du bien immobilier (Habitation)	Pourcentage sur prix de vente (à la charge du vendeur)
Jusque 30 000 €	Forfait 4 000 € TTC
de 30 001 € à 50 000 €	Forfait 5 000 € TTC
de 50 001 € à 100 000 €	9% TTC
de 100 001 € à 150 000 €	8% TTC
de 150 001 € à 200 000 €	7% TTC
de 200 001 € à 300 000 €	6% TTC
de 300 001 € à 400 000 €	5,5% TTC
au-delà de 400 000 €	5% TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial. La délivrance d'une note est obligatoire.  
Honoraires d'agence à charge acquéreur (cas exceptionnel lié aux indivisions et successions)